



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales**

Commission de suivi de site (CSS)
autour des installations exploitées par la société INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICALS FRANCE
SAS à HAN-SUR-MEUSE

Compte-rendu de la consultation dématérialisée organisée du 16 au 17 février 2021

1. Consultation des membres de la commission de suivi de site

L'arrêté préfectoral n° 2021-221 du 4 février organise la consultation du 16 février 9h au 17 février à 16 h

Par courriel du 5 février 2021, les membres ont été informés de cette consultation et destinataires du dossier de séance comprenant notamment le rapport d'activité pour l'année 2019 et le bilan de l'inspection des installations classées (DREAL).

Collège « Administration de l'État »	
La Préfète ou son représentant	AR
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ou son représentant	AR
Le Directeur départemental des territoires ou son représentant	AR
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant	
Le Directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant	AR
Le Chef du bureau de défense et de protection civiles ou son représentant	
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ou son représentant	AR
Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »	
Le Président du Conseil départemental de la Meuse ou son représentant	AR
Le Maire de la commune de HAN-SUR-MEUSE ou son suppléant	AR
Le Maire de la commune de BISLEE ou son suppléant	AR
Le Maire de la commune de KOEUR-LA-PETITE ou son suppléant	AR
Le Maire de la commune de KOEUR-LA-GRANDE ou son suppléant	AR
Le Maire de la commune de SAINT-MIHIEL ou son suppléant	AR
Le Maire de la commune de SAMPIGNY ou son suppléant	AR
Collège « Exploitants d'installations classées »	
Le Directeur général du site ou son suppléant	
Le Directeur des ressources humaines ou son suppléant	AR
Le Responsable Technique ou son suppléant	
Le Responsable du Service Environnement Hygiène Sécurité ou son suppléant	AR

Le Responsable Production ou son suppléant	AR
Le Responsable Logistique ou son suppléant	AR
Collège « Salariés de l'installation classée »	
Le Secrétaire de la Délégation Unique du Personnel ou son suppléant	AR
Un Représentant collège cadre	
Un Représentant collège agent de maîtrise	
Un Représentant collège ouvrier	
Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »	
Le Gérant de la société EARL Aux Jardins de Candyce ou son suppléant	
Le Président de l'association Meuse nature environnement ou son suppléant	
Le Directeur de la société XPO VRAC FRANCE ou son suppléant	
Personnalité qualifiée	
Monsieur Olivier CHERY	AR
TOTAL	18 AR

2) Ordre du jour de la réunion :

- Présentation par l'exploitant du bilan 2019 de ses activités :
- Présentation des actions menées par l'inspection des installations classées (UD DREAL) en 2019
- Questions diverses

3. Discussion

Observations de la DDT :

- ➔ Compte tenu de nombreuses abréviations figurant dans le diaporama, un glossaire serait facilitateur à la compréhension des informations.

L'exploitant indique que la prochaine édition du rapport sera faite avec un sommaire. La référence au glossaire sera également faite au début du document pour s'y reporter

- ➔ Page 28, le diaporama fait état d'une inspection le 2 octobre 2019 par la DDT alors qu'il doit s'agir certainement de la DREAL.

Concernant, le plan particulier d'intervention, M. BERTON souhaiterait connaître les suites et les avancées de la révision de ce plan.

Le site diffusera en 2021 une plaquette d'information des populations.

- ➔ Sur le suivi des actions d'identification des risques majeurs, le diaporama met en exergue une identification d'actions moindre qu'en 2028, des précisions sont demandées sur ce point et notamment sur le titre à donner au graphique de droite pour ce type d'actions.

M. DAUGAN indique qu'en En 2019 INNOSPEC a clos 45 actions de niveau 3 comme en 2015 et 2016. La clôture des actions est constante tout au long de l'année.

Le graphique de droite indique le nombre total d'actions (de niveau 1 ou 2 ou 3) clôturées en 2019.

M. BERTON s'interroge sur la révision de l'étude de danger et si elle entraîne de facto une révision du PPRT.

L'exploitant précise qu'il n'y a aucun impact sur le PPRT.

Des précisions sont demandées à l'exploitant quant aux détails de l'étude sanitaire et notamment l'exposition des risques sanitaires vis-à-vis des salariés.

L'exploitant explique que ces précisions relèvent de l'inspection du travail.

Fin de la consultation dématérialisée, le 17 février à 16 heures.

La Présidente de séance,

Angélique LEBOEUF



